

Arzon. Le torchon brûle entre des plaisanciers et le port du Crouesty

La nouvelle tranche des travaux de rénovation du port du Crouesty, à Arzon (Morbihan), avance. Cependant, plusieurs plaisanciers estiment que leurs bateaux ne sont pas assez protégés contre les malveillances, tels que la vague de cambriolages qui avaient eu lieu entre fin 2020 et début 2022.



La compagnie des ports du Morbihan étudie l'installation de portails sur les passerelles d'accès aux pontons au port du Crouesty, à Arzon. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 05/03/2024 à 08h07

Newsletter Vannes

Chaque matin, recevez toute l'information de Vannes et de ses environs avec **Ouest-France**

Entre novembre 2020 et mars 2022, le port du Crouesty, à [Arzon \(Morbihan\)](#), a été victime de trois vagues de cambriolages. Environ 120 bateaux ont été impactés en un an et demi. Cela a représenté un préjudice estimé entre 400 000 et 500 000 €, déclare Gérard Chatry, élu du Cluppip (Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance), qui compte 500 adhérents au port du Crouesty, et membre du conseil portuaire.

Après ces vols, les réunions se sont succédé entre les associations de plaisanciers, le port et Plaisanciers vigilants. Les associations ont demandé un accès contrôlé aux pontons, et une surveillance accrue. À la demande de la Compagnie des ports du Morbihan (CPM), la gendarmerie a effectué un audit et émis des recommandations.

En avril 2022, la CPM a présenté un projet de sécurisations du port, estimé à 405 000 €. Nous avons commencé à travailler sur l'ensemble en décembre 2021, on partait de zéro, explique Jean-Marc Gauter, le directeur du port du Crouesty. Depuis, 61 caméras sont installées et deux portails sont en test.

La discorde

Lors du conseil portuaire du 16 novembre 2023, il est apparu que l'installation des portails d'accès, bien que budgétisés sur la période 2024-2026 n'était plus planifiée, constate cependant Gérard Chatry. Les associations de plaisanciers sont déçues et déçues.

Nous avons le sentiment que la CPM fait machine arrière, avec une remise en cause du déploiement de l'installation des portails avec contrôle d'accès. La CPM n'a pas clairement formulé le rationnel conduisant à la remise en cause des décisions d'avril 2022 et du calendrier d'installation des portails d'accès aux pontons, a-t-il été rappelé dans un courrier envoyé à la direction et au conseil départemental.

Enfin, depuis la dernière réunion du 9 février 2024, la déception fait place à la colère. Nous avons eu une fin de non-recevoir et n'avons toujours pas de calendrier, aucun détail sur le type de portail choisi, motorisé ou pas, et avec quelle défense latérale.

Deux portails en test

Jean-Marc Gauter, le directeur du port, fait une mise au point : La sûreté du port est nettement accrue depuis 2021. Nous avons des vigiles toute l'année.

La CPM travaille encore à optimiser l'accès sécurisé aux pontons. On s'est engagé à étudier, je précise bien, à étudier l'installation de portails.

La date de fin du chantier est reculée. Nous avons installé en test deux portails différents, motorisés et manuels. Ils coûtent entre 10 000 et 20 000 €. D'un port à l'autre c'est différent, pour certains trois portails suffisent.

Les tests ont révélé des contraintes fortes, qui ne sont pas les mêmes entre les plaisanciers, les loueurs et les entreprises. Pour certains usagers c'est compliqué. Notre prestataire continue à travailler sur la facilité des accès pour l'ensemble des plaisanciers. Au Crouesty, cela serait 24 portails, ce n'est pas anecdotique, il est sûr que tous les pontons n'auront pas de portail.

Fin février, Gérard Chatry et quatre autres élus du Cluppip et membres du conseil portuaire ont demandé un rendez-vous avec David Lappartient, président du conseil départemental et Anne Jehanno, conseillère départementale.

UPPM revue de presse